

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DFPE 20 : Crèche 36bis, quai de la Loire (19^e) – Convention de gestion avec PARIS HABITAT.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat OPH une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche située 36bis, quai de la Loire (19^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^e commission,

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat OPH la convention de gestion relative au recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche située 36bis, quai de la Loire (19^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO